

## FLASH Sur un point de l'actualité statutaire

## **DOCUMENTATION**

N° 8 du 18 mai 2008

## MAJORATION DU TAUX DE REMUNERATION DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES EFFECTUÉS PAR LES ENSEIGNANTS DES ECOLES

<u>Référence</u>: Note de service Ministère de l'Education nationale 2008-54 du 3 avril 2008 (BO EN du 8 mai 2008)

## EFFET: 1<sup>ER</sup> janvier 2008 et 1<sup>er</sup> mars 2008

TAUX AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2008	Montant en euros
TAUX DE L'HEURE D'ENSEIGNEMENT  - Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire - Instituteurs exerçant en collège - Professeurs des écoles (classe normale) exerçant ou non des fonctions de directeur d'école - Professeurs des écoles (hors classe) exerçant ou non des fonctions de directeur d'école	21,16 21,16 23,78 26,16
TAUX DE L'HEURE D'ETUDE SURVEILLEE  - Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire - Instituteurs exerçant en collège - Professeurs des écoles (classe normale) exerçant ou non des fonctions de directeur d'école - Professeurs des écoles (hors classe) exerçant ou non des fonctions de directeur d'école	19,04 19,04 21,40 23,54
TAUX DE L'HEURE DE SURVEILLANCE  - Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire - Instituteurs exerçant en collège - Professeurs des écoles (classe normale) exerçant ou non des fonctions de directeur d'école - Professeurs des écoles (hors classe) exerçant ou non des fonctions de directeur d'école	10,16 10,16 11,42 12,56

TAUX AU 1 <sup>ER</sup> MARS 2008	Montant en euros
TAUX DE L'HEURE D'ENSEIGNEMENT  - Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire - Instituteurs exerçant en collège - Professeurs des écoles (classe normale) exerçant ou non des fonctions de directeur d'école - Professeurs des écoles (hors classe) exerçant ou non des fonctions de directeur d'école	21,27 21,27 23,90 26,29
TAUX DE L'HEURE D'ETUDE SURVEILLEE  - Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire - Instituteurs exerçant en collège - Professeurs des écoles (classe normale) exerçant ou non des fonctions de directeur d'école - Professeurs des écoles (hors classe) exerçant ou non des fonctions de directeur d'école	19,14 19,14 21,51 23,66
TAUX DE L'HEURE DE SURVEILLANCE  - Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire - Instituteurs exerçant en collège - Professeurs des écoles (classe normale) exerçant ou non des fonctions de directeur d'école - Professeurs des écoles (hors classe) exerçant ou non des fonctions de directeur d'école	10,21 10,21 11,47 12,62